

Le Conseil Municipal de la commune d'Herbeys s'est réuni en séance publique le 22 octobre 2018 à 19h00, salle du conseil .

Etaient Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel Taillandier, Olivier Ulrich, Cyrille Boulloud, Isabelle Paturel, Pierre Chantereau, Pascale Virot et Jacques Clay

Absents excusés : Nancie FROMONT, Jean-Noël Causse, Michèle Nasraoui et Claude Garapon (pouvoir à Isabelle Paturel)

Absents : Elisabeth SCIOUS, Aurélien DAUTREY, Stéphane VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Michel Taillandier

En préambule, le conseil a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil municipal et la proposition de madame le maire de rajouter à l'ordre du jour de la séance, une délibération concernant la désignation du maître d'œuvre pour le projet de restructuration de la grange du château d'Herbeys.

1. FINANCES :

• **Actualisation du montant de la participation pour déneigement des voies privées**

A l'origine, le montant de cette prestation de services était de 50 €, puis 55€ à partir de 2014. Il est proposé de l'actualiser dès cet hiver à 60€.

Il est rappelé que l'unanimité des riverains d'une voirie privée est obligatoire pour pouvoir mettre en œuvre cette convention. De même, le déneigement des voies privées n'est jamais prioritaire par rapport aux « grands axes communaux ». Cette prestation s'est traduite par une recette communale de 3.869 € au CA 2017, dont 1.984€ remboursés par la commune de Poisat au titre du déneigement du hameau de Romage.

Comme certains pays européens, l'installation de pneus neige pourraient devenir obligatoire en 2019-2020 dans toutes les communes de montagne ; la liste des communes de montagne n'est pas encore connue.

Vote : unanimité

• **Demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département**

	BP 2018 Montant	Demandes 2018	Attributions confirmées			Demandes 2019 - Conseil du 22/10						Conseil ultérieur			
			CDI Patrimoine	CDI Territoire	ARA	CDI Culture	CDI Patrimoine	CDI Territoire	ARA Ruralité	ARA FEDER	DRAC	DETR	FSIL	% subv 2018+2019	
Bibliothèque	35 000 €	29 626 €	0 €	2 344 €	5 925 €		8 147 €				7 285 €				80%
Informatique bibliothèque		3 874 €	0 €	306 €		775 €		1 065 €			953 €				80%
Informatique école	15 000 €	29 559 €	0 €	2 338 €				8 129 €			13 180 €				80%
Mobilier école	4 167 €	3 379 €	0 €	267 €											8%
Equipements office cantine	12 442 €	14 177 €	0 €	1 122 €				3 899 €					3 544 €		60%
Terrains de sport	0 €	45 787 €	0 €	3 622 €											8%
Sous-total Cantine+ Bib+ PO+ NAP	66 608 €	126 402 €	0 €	10 000 €	6 700 €	21 240 €	0 €	14 133 €	7 285 €	0 €	3 544 €	0 €	3 544 €	50%	
Ecole maternelle+PMR+Mur	66 990 €	66 990 €	32 155 €	18 422 €				3 015 €							80%
Reste mur enceinte école								3 500 €							
Rehabilitation menuiseries ext.s anc. école	0 €	10 000 €										2 000 €	2 500 €		80%
Demande SDIS pour ERP classe 4	0 €	10 000 €						2 750 €				2 000 €	2 500 €		73%
Rehabilitation ancienne toiture	0 €	35 000 €						9 625 €				7 000 €	8 750 €		73%
TOTAL CAMPUS	133 598 €	248 392 €	32 155 €	18 422 €	10 000 €	6 700 €	33 615 €	6 515 €	14 133 €	7 285 €	11 000 €	17 294 €	63%		
Desherbeur mécanique	12 500 €	22 100 €			8 840 €			4 420 €				4 420 €			80%
Logiciel URBANISME OXALIS	833 €	6 850 €						1 884 €				1 370 €			48%
Mur EST du cimetiere	14 800 €	10 660 €	6 396 €												60%
Autres murs du cimetière & place du village	0 €	39 822 €		7 387 €				3 564 €	7 500 €				9 955 €		71%
Etudes Grange	8 333 €	15 187 €										9 408 €			62%
TOTAL HORS CAMPUS	36 467 €	94 618 €	6 396 €	7 387 €	8 840 €	9 868 €	7 500 €	9 408 €	5 790 €	9 955 €	5 790 €	9 955 €			

Après l'exposé en détails des projets d'investissement et des demandes de subventions possibles, le train des délibérations de demandes de subventions (montants encadrés) est mis au vote.

Vote : unanimité

La question de la remise en place d'un terrain de basket dans la cour de l'école est posée ; l'aménagement d'un éventuel terrain sera étudié avec les élus et les enseignants lors de la définition des besoins concernant les aménagements extérieurs, phase prévue pour les jours et semaines qui viennent, maintenant que l'avancement du chantier permet de mieux appréhender le nouvel environnement.

- **Décision Modificative n°03 au budget principal**

Afin de prendre en compte les différents projets d'investissement recensés à ce jour et les demandes de subventions associées, une décision modificative est nécessaire pour des dépenses supplémentaires de 96 500€ et des recettes supplémentaires de 185 545€.

Vote : unanimité

2. **RESSOURCES HUMAINES :**

- Création poste Adjoint administratif principal de 2ème classe et suppression poste Adjoint administratif au 01/11/2018

Vote : unanimité

3. **INTERCOMMUNALITE :**

- Approbation et signature de la Convention territoriale d'objectifs et de moyens (CTOM)

La présente convention remplace la convention initiale signée en 2017 et prend en compte les nouveautés introduites par la loi « Egalité citoyenneté » : l'attribution de logements en faveur des quartiles les plus pauvres (notamment en faveur des sans-abris) est défini comme un objectif prioritaire ; une instance locale de suivi des objectifs d'attribution (ILSOA) doit également être créée afin d'analyser régulièrement à l'échelle communale la mise en œuvre réelle du dispositif.

Vote : unanimité

- **Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 02/10/2018**

Il est proposé d'approuver ce rapport et de renouveler la demande de transfert complémentaire des chemins ruraux datée du 27 septembre 2018 pour 744m linéaires.

Vote : unanimité

- **Transfert de la compétence optionnelle « emploi-insertion »**

Le CM, par manque de visibilité sur les objectifs annoncés, n'approuve pas ce projet, augmenté du fait que les objectifs de l'Etat ne sont pas précisés dans le cadre du plan pauvreté.

Vote : unanimité CONTRE

4. **PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA GRANGE DU CHATEAU :**

Une consultation par procédure adaptée a été lancée en mai 2018 pour un marché public de maîtrise d'œuvre architecturale pour la restructuration de la grange en équipement d'accueil, de services et de logements, composé d'une tranche ferme de Diagnostic et de deux tranches optionnelles (APS, APD, ...). Une commission s'est réunie fin septembre en présence de l'architecte des bâtiments de France et d'un représentant du CAUE ; à l'issue de l'analyse des offres il est proposé de retenir la candidature de Florian Golay, architecte à Grenoble.

vote : unanimité

5. **INFORMATIONS DIVERSES**

- La ville de Grenoble veut transférer son PC « feux » (tricolores) à la Métro, mais ne veut pas transférer les « répétiteurs » (les 3 feux + petits à hauteur de conducteur).
Si cette mesure est approuvée par la CLECT, elle deviendra « irréversible » . Ces répétiteurs sont pourtant très utiles aux automobilistes et cyclistes. Leur suppression ne semble donc pas justifiée, si ce n'est pour réduire en conséquence le montant de l'AC à charge de la ville centre.

La commune sollicite donc son représentant à la Métro pour qu'il s'oppose, au sein de l'ADIS, à l'approbation de cette décision.

- Fibre optique : Le raccordement à la fibre optique est prévu d'ici à la fin du mois de janvier 2019 pour les établissements publics (mairie, école) . Cela signifie que pour TOUS les autres (entreprises, particuliers) reliés en aérien par fils cuivre, cela ne change RIEN .
- Espace naturel sensible : Présentation d'un projet de courrier à l'intention du conseil départemental, pour s'opposer à la création d'un ENS au lieudit de l'Arselle à Chamrousse et à soumettre aux autres communes membres de Vaulnaveys indivis avant la fin de l'année (Vaulnaveys le haut, Vaulnaveys le bas et Brie et Angonnes).

Date du prochain conseil prévue le 19 novembre 2018 .